

ANENXE 2 A LA NOTE COMMUNE N°17/2002

Liste des régions aux conditions climatiques difficiles et liste des zones de pêche dont les ressources sont insuffisamment exploitées

I. Liste des régions aux conditions climatiques difficiles

- Gouvernorat de Gabès,
- Gouvernorat de Mednine,
- Gouvernorat de Tataouine,
- Gouvernorat de Kébili,
- Gouvernorat de Tozeur,
- Gouvernorat de Gafsa.

Pour toutes les spéculations agricoles à l'exception des grandes cultures en sec et de l'élevage bovin laitier en dehors des périmètres irrigués.

II. Liste des zones de pêche dont les ressources sont insuffisamment exploitées

- Toutes les cotes du gouvernorat de Jendouba,
- Toutes les cotes du gouvernorat de Béja,
- Toutes les cotes du gouvernorat de Bizerte,
- Les côtes du gouvernorat de Nabeul dans la limite de la région maritime située au nord du parallèle passant par Borj Kélibia et au nord de la ligne de fermeture du Golf de Tunis joignant le Cap Bon au Cap de Sidi Ali El Mekki, et ce pour toutes les activités de pêche à l'exception de l'aquaculture.